

**Mémoire d'entente**  
**entre la Fondation du Centre Romand de Formation des Journalistes (ci-après FCRFJ)**  
**et**  
**l'Université de Neuchâtel (ci-après UniNE)**

**Préambule**

Le but du présent mémoire d'entente est de définir les grandes lignes d'une collaboration entre la FCRFJ et l'UniNE sur le projet d'un master professionnalisant en journalisme délivré par l'Université de Neuchâtel. Cette formation de maîtrise universitaire, conçue dans l'esprit de la déclaration de Bologne, comportera une forte orientation pratique et inclura des stages en entreprise ainsi que des ateliers rédactionnels. Sa structure mettra en évidence trois piliers principaux : journalisme, gestion des médias, technologie des médias.

Le master constitue une formation nouvelle et originale, à la conception et à la réalisation de laquelle toutes les parties impliquées dans la FCRFJ sont associées. Elle dure en principe deux ans (120 crédits ECTS).

**Article 1** - UniNE prend les engagements suivants :

- Elle crée en son sein une Académie du Journalisme et des Médias (ci-après AJM) chargée de dispenser une formation professionnalisante de niveau master en journalisme.
- Elle prépare des projets de formation avancée et continue.
- Elle assure à la branche des médias, par l'intermédiaire de la FCRFJ, une participation aux processus décisionnels, notamment en ce qui concerne la structure de l'AJM, l'admission des étudiants, le règlement des études et des examens, les plans d'études.
- Elle s'engage à faire en sorte que les journalistes stagiaires ayant suivi la formation accompagnante offerte par le CRFJ puissent être admis dans le Master AJM, si les conditions générales d'admission sont remplies. La formation complète qu'ils y ont suivie (de 2 ans, y compris les stages) est reconnue pour au maximum 60 des 120 crédits à effectuer. Une convention passée entre l'Université de Neuchâtel et la FCRFJ règle dans les détails les modalités de la reconnaissance de la formation CRFJ par l'AJM.

**Article 2** - La FCRFJ prend les engagements suivants :

- Elle constitue l'interlocuteur de l'UniNE, représentant ainsi l'ensemble de la profession ; elle associe à sa démarche les rédacteurs en chef et les autres acteurs de la profession.
- Elle trouve auprès de la profession des stages en entreprise pour les étudiants de l'AJM et les propose à cette dernière ; ce nombre doit être suffisant pour la viabilité du programme de formation du master.
- Elle assiste l'AJM dans la recherche d'intervenants qualifiés issus du monde professionnel.

**Article 3** - Les deux parties prennent ensemble les engagements suivants :

- Elles collaborent dans le meilleur esprit à l'aboutissement du projet.
- Elles négocient et concluent, dans un esprit de collaboration et d'information réciproque, les accords nécessaires et utiles à l'aboutissement du projet et à l'accomplissement de leurs propres engagements, y compris des échanges ou des mises à disposition d'infrastructure.